

**ARRETE N° 138/2022**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants,
- VU** le Code Pénal,
- VU** la demande du service Régional d'UNSS – Académie de Strasbourg, 10 Boulevard Charlemagne, 67600 SELESTAT

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de réglementer le stationnement et la circulation de tout véhicule à l'occasion du championnat d'Académie Run and Bike UNSS qui se déroulera, à Sélestat, au Grubfeld, le 2 mars 2022.

arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits, le 2 mars 2022, de 10h00 à 16h30, à savoir :

- sur le chemin de la Digue sud du Giessen
- rue des sapins à partir de son intersection avec le chemin rural Grubweg jusqu'à son intersection avec le chemin de la Digue sud du Giessen.

**Article 2 :**

Les panneaux et les barrières matérialisant les interdictions sont mis en place par le Service Moyens Techniques.

**Article 3 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/mr

PJ : plan

Fait à Sélestat, le 11 février 2022

Le Maire



Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

CSP [arretes.sdis@sdis67.com](mailto:arretes.sdis@sdis67.com)

[ut-selestat.operations@sdis67.com](mailto:ut-selestat.operations@sdis67.com)

[smur@ghso.fr](mailto:smur@ghso.fr)

Service Sports

Service Police Municipale

Service Moyens Techniques

Service Réglementation et Affaires Générales

à afficher